



Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 5 février 2019		Chapitre : Article :

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2019 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ **L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).**

L'UDSPA outre son rôle social en faveur des sapeurs-pompiers de l'Aisne, assure la formation et la prise en charge des sections de jeunes sapeurs-pompiers, principale source de recrutement des futurs volontaires. En outre, elle assure l'organisation du congrès départemental et la prise en charge des déplacements lors des rencontres sportives régionales et nationales.

Je vous propose d'allouer en 2019 une subvention de 72 000 € soit – 2 300 € par rapport à la subvention 2018.

➤ **L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).**

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les cadres des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2019 une subvention de 1 000 € identique à 2018.

➤ **L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.**

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2018.

➤ **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'événements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

Je vous propose le versement d'une subvention de 3 900 € soit – 200 € par rapport à la subvention 2018.

Les crédits, soit 78 300 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 du SDIS.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2019 :

• Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	72 000 €
• Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
• Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
• Amicale des personnels de la Direction du SDIS	3 900 €

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n°8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 5 février 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 14
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 88
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 5 février 2019 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

13 FEV. 2019

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANQUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY~~

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint

~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental~~

M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers

~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers

M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers

~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~

~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. François RAMPENBERG, Jean-Luc LANQUILH, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Mme Monique BRY

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2019 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne 72 000 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers 1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers 1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS 3 900 €

PRÉFECTURE DE L'AISNE
DIDSIC
13 FEV. 2019
Pôle accueil de l'utilisateur

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX